

Développement Durable

□ SDAL : Des idées lumineuses pour l'éclairage public !



En matière d'investissement, une orientation est donnée vers les dispositions du Grenelle de l'Environnement : réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise des consommations et développement des énergies renouvelables, lutte contre le réchauffement climatique.

Il s'agit dans les faits de mener sur les installations d'éclairage public une vaste opération de transformations et d'équipements de matériels destinés à réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public tout en améliorant la qualité de l'éclairage et en diminuant la pollution lumineuse.

Dans cette optique, la ville de Saint-Juéry a mis en œuvre son **schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)** qui est un dossier présentant dans un premier temps le diagnostic urbain, social et fonctionnel, puis le diagnostic de l'éclairage public existant. Ce schéma directeur, mené sur la ville à compter de cette année en commençant par le nouveau centre ville, fixe les grandes orientations en matière d'éclairage urbain. Sa réalisation s'étalera sur plusieurs années.

C'est un **recueil référence** pour la ville en vue de futurs aménagements urbains ou concernant les lumières.

Le schéma directeur fournit au maître d'ouvrage, la commune de Saint-Juéry, des propositions d'éclairage cohérentes, dont la finalité est d'améliorer la qualité de l'éclairage public (dans le respect des recommandations en vigueur) afin d'offrir à la ville une identité nocturne originale, valorisante et attractive, représentative de sa réalité et respectueuse de son passé.

Le SDAL s'articule autour de deux axes :

► **L'optimisation de l'éclairage** de voirie afin d'améliorer le confort visuel et la perception spatiale, et de rationaliser les consommations électriques et la maintenance. Parvenir ainsi à réduire les dépenses d'énergie liées à l'éclairage de 20% tout en créant un sentiment de sécurité et d'harmonie visuelle. Il s'agit essentiellement de remplacer l'éclairage public existant hors norme par des appareils plus performants.

► **La transformation de l'image nocturne** de la ville, dans un souci d'équilibre entre le centre-ville et les quartiers.

Supports et luminaires

Les lanternes seront fixées sur mâts ou sur façades suivant l'espace à traiter ; les appliques en façade avec des crosses devront être privilégiées dès que possible afin de limiter l'encombrement des trottoirs.

Maîtrise de l'énergie

Les principales mesures à mettre en œuvre pour la maîtrise des coûts de fonctionnement (énergie et entretien) se feront sur les installations existantes par la rénovation complète ou partielle de ces équipements.

Dans l'élaboration des nouveaux projets, l'optimisation de la durée de fonctionnement de l'éclairage des cheminements piétons pourra être recherchée par l'extinction des installations sur les périodes de fréquentation pratiquement nulle.

Le dossier complet est consultable par tous en mairie, sur simple demande, et les élus concernés se tiennent à votre disposition.

Quelques chiffres :



► Le budget

2 293 000 € seraient nécessaires pour la réalisation du SDAL. Sa mise en œuvre sera planifiée au fur et à mesure des années notamment dans le cadre des opérations d'urbanisme et d'aménagement de voirie.

► Les points lumineux

Saint-Juéry compte 1 648 points lumineux.

► Quelques éléments concernant les coûts

Le coût moyen de l'énergie consommée pour un point lumineux est de 47€/an si l'éclairage public fonctionne toute la nuit. Il diminue à 30€/an si l'éclairage public est coupé de 23h à 5h du matin (soit une économie de 37% en € et de 78% en énergie).

Pour la partie entretien, le coût est d'environ 20€/an par point lumineux. La construction d'un point lumineux neuf (massif + candélabre + luminaire + réseau électrique souterrain) est d'environ 3 000 € TTC. Ce coût est divisé par 3 lorsque le luminaire peut être implanté en façade (1 000 €).